



AVEC LA CREATION DE TOGOCOM, LA TRANSFORMATION DU GROUPE TOGO TELECOM DEVIENT UNE REALITE

Lomé, le 13 Juillet 2017 – Le Conseil des Ministres a adopté quatre décrets permettant la finalisation du processus de transformation du groupe Togo Telecom. Il s'agit d'une étape charnière dans ce processus de transformation du Groupe TOGO TELECOM.

Le premier décret adopté par le conseil porte création, attributions et organisation de la société Holding Togolaise des Communications Electroniques (provisoirement abrégée TOGOCOM).

Propriété de l'Etat togolais, TOGOCOM, la société mère, est dotée d'un capital social de 1 000 000 000 F CFA. Elle est garante de l'efficacité du groupe dont elle définit la stratégie. A ce titre, elle fixe les objectifs et contrôle les résultats des filiales qu'elle détient à 100%. La filiale Infrastructure, temporairement dénommée « Togo InfraCom », est en charge des investissements à long terme ainsi que de la construction et de l'exploitation des infrastructures fixes et mobiles.

La filiale Service, temporairement dénommée « Togo ServiceCom », propose des offres convergentes et innovantes (voix et Internet, fixe et mobile) aux clients particuliers et aux entreprises.

La filiale Installation et support à la maintenance, temporairement dénommée « Togo InstalCom », est responsable de l'installation, de la réparation et de la maintenance des équipements.

Chacune de ces filiales est dotée d'un capital social de 500 000 000 F CFA.

Avec l'adoption de ces décrets le gouvernement engage de façon concrète la réorganisation du Groupe TOGO TELECOM pour le rendre plus efficace.

Les bénéfices attendus pour notre pays sont multiples : l'amélioration de la qualité des services à la clientèle ; l'extension de la couverture de l'Internet très haut-débit à l'ensemble de la population et la baisse significative des prix qui devront s'aligner sur les prix les plus bas du continent.

Toutes aussi désireuses d'offrir un meilleur service aux clients et de permettre à notre pays d'accéder aux nouvelles opportunités qu'offrent les TIC, la direction et les équipes de Togo Télécom et de Togo Cellulaire sont pleinement engagées dans ce processus de transformation du Groupe.

Il est important de rappeler que cette transformation est une opération interne qui n'affecte pas dans l'immédiat les services et les opérations courantes, les sociétés Togo Télécom et Togo Cellulaire étant rattachées en l'état à TOGOCOM. En attendant la mise en place effective des nouvelles structures, l'ensemble du personnel des deux sociétés

reste en fonction, les services demeurent disponibles et les opérations de télécommunications perdurent.

Le gouvernement réitère sa ferme volonté de développer les secteurs des services de téléphonie fixe et mobile et d'internet, les infrastructures et les services de maintenance et de contribuer au développement économique de la République Togolaise pour en faire une vitrine au sein de la sous- région.

Contact presse : Delali KUDAWOO ; delali.kudawoo@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.